

**Nombre de Délégués :**

En exercice	116
Présents	73
Procurations	10
Votants	83

DELIBERATION N°4-240223**Objet : Consultation des Entreprises : Modification du marché de fourniture de bornées aériennes**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-quatre février, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "La Borne 120", Commune de Marçillac-St-Quentin sous la présidence de M. Jérôme PEYRAT, Président.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 17 février 2023*

Etaient présents :**POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PAYS DE FENELON :**

ARCHIGNAC	Josiane FRAYSSE	Dominique HERMENAULT
BORREZE	Pierre CHEVALIER	Jean-Louis CHUPIN
CALVIAC EN PERIGORD	Sylvie MENARDY	Marie-Laure FERBER
CARLUX	Jean-Claude DELHORBE	
CARSAC AILLAC	Andrée CAMBIER	
JAYAC		
PAULIN	Alain PERIQUOI	Catherine CHEYROU
PECHS-DE-L'ESPERANCE	Guy PRIESTER	Gérard VIEILLE
SALIGNAC EYVIGUES	Jacques FERBER	Didier DELBARY
SIMEYROLS	Fabrice LEFEVRE	Jean-Pierre PLANCHE
PRATS DE CARLUX	Héloïse MARADENE	
ST CREPIN ET CARLUCET	Gérard TEILLAC	
ST GENIES	Marion CHAPUT	
ST JULIEN DE LAMPON	Jean-Pierre HAMEL	Chantal LAVILLE
STE MONDANE	Eric BOURDET	Gilles ARPAILLANGE
VEYRIGNAC	Claude DENIS	Jocelyne MANIERE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DOMME-VILLEFRANCHE DU PERIGORD :

BOUZIC		
CASTELNAUD LA CHAP.	Christian ARNOUIL	Jean-Philippe FARFAL
CENAC ET ST JULIEN	Philippe BOISSON	
DAGLAN	Maurice LAPOUGE	
DOMME	Patrick ARMAGNAT	Francis COUSIN
FLORIMONT GAUMIER	Mathias LUCAS	
GROLEJAC	Jocelyne TIREL LALAUE	
NABIRAT	Christiane DESMOULINS	Romuald LESTREHAN
ST AUBIN DE NABIRAT	Véronique BENITTA	
ST CYBRANET	Alain BIELHER	
ST LAURENT LA VALLEE	Lilian GILET	
ST MARTIAL DE NABIRAT	François DEFONTAINE	
ST POMPON		
VEYRINES DE DOMME		

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE LA DORDOGNE :

ALLAS LES MINES	Yves GAROUTY	
CASTELS-BEZENAC	Hervé CARVES	
MEYRALS	Jacqueline JOUANEL	Eric HAUTESERRE

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES VALLEE DE L'HOMME :

AUBAS	Jean-Marie DESCAMP	Elisa COUSIN
COLY-ST AMAND	Vincent GEOFFROID	Jean-Louis BREUIL
FANLAC		
LA CHAPELLE AUBAREIL	Catherine BERTHELOT	
LES EYZIES	Amandine DALBAVY	
LES FARGES		
MONTIGNAC	Michel BOSREDON	Marie-Paule HIAUT
PEYZAC LE MOUSTIER	Hervé DUVAUCHELLE	
SERGEAC		
ST LEON SUR VEZERE	Gé KUSTERS	
THONAC	Cyril CERF	
VALOJOUX	Odile ROUX	

POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SARLAT-PERIGORD NOIR :

BEYNAC et CAZENAC	Serge PARRE	Francis VAUCEL
LA ROQUE GAGEAC	Jérôme PEYRAT	
MARCILLAC ST QUENTIN	Anne-Marie MALBEC	Marcelle DELIBIE
MARQUAY		
PROISSANS	Patrick CROUZILLE	
SARLAT LA CANEDA	Marlies CABANEL	Marie-Pierre VALETTE
ST ANDRE-ALLAS	Jean-Jacques ALBIE	Céline DUVAL
ST VINCENT DE COSSE	Nathalie BALLERAND	
ST VINCENT LE PALUEL	Christine DANGREMONT	Dominique KRASA
STE NATHALENE	Frédéric TACHE	
TAMNIES	Isabelle MONTGERMONT	Marc PONS
VEZAC	Christian ROBLES	
VITRAC		

Excusés :

M. Michel ANDRE (*Marcillac-Saint-Quentin*), M. Guy ESTRUC (*Jayac*), Mme Dorothee DELTEIL (*Peyzac-le-Moustier*) ; Mme Patricia BOUCHER (*Bouzic*), Mme Nathalie Manet-Carbonnière (*Valojoux*).

Procurations :

Mme Martine CONSTANT (*Cénac-et-Saint-Julien*) donne procuration à M. Philippe BOISSON (*Cénac-et-Saint-Julien*) ;
Mme Brigitte AUDOUARD (*Sainte-Nathalène*) donne procuration à M. Frédéric TACHE (*Sainte-Nathalène*)
M. Hervé MENARDIE (*Domme*) donne procuration à M. Patrick ARMAGNAT (*Domme*)
Mme Marion CHAPUT (*Saint-Martial-de-Nabirat*) donne procuration à M. François DEFONTAINE (*Saint-Martial-de-Nabirat*)
Mme Pierrette BLEMONT (*Sergeac*) donne procuration à M. Cyril CERF (*Thonac*)
Mme Brigitte CAPMAS-REBOUSSOU (*Saint-Crépin-et-Carlucet*) donne procuration à M. Gérard TEILLAC (*Saint-Crépin-et-Carlucet*)
M. Charles MOLINA (*Saint-Geniès*) donne procuration à Mme Marion CHAPUT (*Saint-Geniès*)
M. Jean-Pierre MEGE (*Valojoux*) donne procuration à Mme Odile ROUX (*Valojoux*)
Mme Marie-Annick DUCOIN-HAZARD (*Saint-Laurent-la-Vallée*) donne procuration à M. Lilian GILET (*Saint-Laurent-la-Vallée*)
Mme Sylvie DELBARY (*Vezac*) donne procuration à M. Christian ROBLES (*Vezac*)
Mme Claudine FARFAL (*Saint-Cybranet*) donne procuration à M. Alain BIELHER (*Saint-Cybranet*)

Mme Marlies CABANEL (*Sarlat-la-Canéda*) a été élue secrétaire de séance.

.....

Le Président rappelle que depuis 2018 l'assemblée a choisi d'installer des bornes de gros volume sur l'ensemble des communes afin de remplacer la collecte en bacs par une collecte permettant de quantifier les déchets déposés.

Il expose que la plupart du temps, des bornes peuvent être enterrées ou semi-enterrées, ce qui constitue une solution alliant l'hygiène, la volumétrie et l'esthétique, mais que parfois, la nature du terrain ou les réseaux souterrains empêchent d'installer ce type de matériel.

La mise en place de bornes aériennes est alors une solution pour desservir les usagers. Ce matériel doit remplir les critères d'hygiène, de qualité, de solidité, de volumétrie, d'identification de l'utilisateur, et être aussi accessible que possible aux personnes à mobilité réduite.

Afin de répondre à l'ensemble de ces critères, une consultation des entreprises a été réalisée en juin 2021 pour :

- ❖ 35 à 80 bornes pour les OMR d'environ 4 à 5 m³, double tambour, prédisposé Ri, préhension kinshoefer
- ❖ 45 à 100 bornes pour les EMR d'environ 4 à 5m³, opercule ou trappe, préhension kinshoefer
- ❖ de 15 à 40 bornes pour le verre d'environ 3 à 4m³, opercule, préhension simple crochet

Ce marché, renouvelé pour un an par tacite reconduction, nécessite d'être modifié afin d'accroître les quantités maximales comme suit :

+ 10 Bornes OMR de 4 m³
+ 10 Bornes EMR de 4 m³
+ 10 Bornes Verre de 4 m³

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Après lecture du procès-verbal de la Commission des marchés, et avis du bureau syndical réunis en séance du 22/02/2023,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Valide** la modification du marché de fourniture de bornes aériennes comme indiqué ci-dessus,
- **Autorise** le Président à signer le document de modification du marché avec les Ets VCONSYST, sis Avenue Georges Pompidou à VANNES (56).

Fait à Marcillac-Saint-Quentin, le 24 février 2023.

Jérôme PEYRAT
Président

